

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la SA ORONA, a sollicité auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, l'autorisation pour l'exploitation d'une plate-forme pour personnes mobilité réduite à Weicherdange, 26 Ernest Krier Wee pour le compte de la propriété de la Résidence. No dossier : 3A/2022/1737/180

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **22 juin 2022 au 6 juillet 2022** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux le 22 juin 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux
(s) E. Eicher, bourgmestre **(s)Danielle Schroeder, secrétaire**

